

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 16/06/2010**

L'an deux mil dix le 16 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude GUÉDÉ

Date de la convocation	9 juin 2010	
Nombre de conseillers en exercice	22	
Secrétaire de séance : Christophe BRUNET		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Claude GUEDE		
Jean-Noël CHAPPUIS		
Pascale OGÉREAU		
Catherine HUET		
Jean-Marc SAUVÉ		
Pierre HERRAIZ		
Bruno FLEURY		
	Dominique JOSSE	
Annabelle GUÉRIN		
Christophe BRUNET		
Françoise RENO		
Claude DELÉTANG		
Monique DÉRUE-TORCHET		
Yves GUIBERT		
	Nicole PATTIER	Claude DELETANG
Alexandra MENANT		
	Françoise BAILLY	Gérard LEFORT
Sarah MASQUET-BIGOT		
Bruno FLEURY		
Gérard LEFORT		
Patrick MARTEAU		
Eric BOILEAU		
	Marie-Claude SURSIN	Jean-Noël CHAPPUIS

*Monsieur le Maire s'assure que les membres du Conseil Municipal soient en possession du procès verbal de la séance du 3 juin 2010. Le Conseil Municipal approuve le document présenté.*

*Christophe BRUNET est nommé(e) Secrétaire de Séance.*

*Avant de commencer l'étude des projets de délibérations, Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers municipaux :*

- *Madame MENANT expose les conditions d'inscriptions au centre de loisirs et aux activités « ados » : les parents viennent de plus en plus tôt, l'attente est longue, les places limitées... Monsieur le Maire précise que le problème a été évoqué avec Madame HUET et qu'il va être engagé une réflexion sur l'organisation de ces inscriptions,*
- *Madame DÉRUE-TORCHET évoque la réunion plénière du Conseil de Développement Social et rappelle qu'il convient de suivre les travaux de cette instance,*
- *Monsieur HERRAIZ précise que la dernière commission économique de la CAB a été agitée. Monsieur le Maire rappelle qu'il sera organisé trois fois par an une commission générale où sera évoquée l'activité de la CAB.*
- *Madame MASQUET-BIGOT rappelle les possibilités de subventions offertes par la CAB aux particuliers s'équipant d'un vélo électrique.*

A l'issue, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- 53 - ZAC de l'Aubépin – concession d'aménagement
- Affaires diverses

Après accord du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour, à savoir :

- 54 - Rue des Martinières : enfouissement des réseaux, devis France Telecom

### ➤ **53 - ZAC de l'Aubépin – concession d'aménagement**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ZAC de l'Aubépin a été créée le 24 juillet 2008 et qu'il a été décidé de concéder l'aménagement et l'équipement de cette opération d'aménagement.

Par délibération du 24 juillet 2008, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure de consultation avec mise en concurrence concernant le choix d'un concessionnaire avec publication de l'avis d'appel public à l'Office des Publications Européennes, dans le Moniteur des Travaux Publics et du bâtiment et dans la presse locale La Nouvelle République.

Par délibération du 03 avril 2009, le Conseil Municipal a désigné comme concessionnaire la Société d'Equipement de Loir-et-Cher pour l'aménagement et l'équipement de la ZAC de l'Aubépin.

Monsieur le Maire présente le projet de concession d'aménagement proposé par la SELC et précise que l'aménagement et l'équipement de la ZAC seront réalisés dans les conditions fixées par ce contrat.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code l'Urbanisme, notamment les articles L 300-4 à L 300-5-2 et R 311-6,

Vu la loi n° 2005-809 du 20 juillet 2005 relative aux concessions d'aménagement et le décret n° 2005-959 du 31 juillet 2006 pris pour son application,

Vu le Plan Local d'Urbanisme,

Vu les études préalables,

Vu le dossier de création et notamment l'étude d'impact,

Vu la délibération du 24 juillet 2008 créant la Zone d'Aménagement Concerté de la ZAC de l'Aubépin,

Vu la délibération du 24 juillet 2008 décidant d'engager la procédure de consultation et de mise en concurrence pour le choix de l'aménageur,

Vu la délibération du 03 avril 2009 désignant en qualité de concessionnaire, la Société d'Equipement de Loir-et-Cher,

Vu la concession d'aménagement,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver la concession d'aménagement selon le document annexé au présent acte,**
- **de mandater le Maire pour signer la concession d'aménagement avec la SELC, aménageur désigné, et pour effectuer toutes les démarches ou formalités se rapportant à cette affaire,**
- **de notifier la concession d'aménagement signée à la Société d'Equipement de Loir-et-Cher (SELC).**

### ➤ **54 - Rue des Martinières : enfouissement des réseaux, devis France Telecom**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 40/2010 du 29 avril 2010 portant sur le lancement des études et des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Martinières.

Cette opération a fait l'objet d'une convention d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'effacement de réseaux avec le SIDELC, Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher.

Monsieur le Maire présente l'estimatif sommaire de France Télécom pour les travaux de dissimulation du réseau téléphonie :

- Réalisation de la tranchée aménagée : 60 550.00 € H.T. soit 72 417.80 € TTC
- Pose de matériel dans la tranchée aménagée : 6 235.00 € H.T. soit 7 457.06 € TTC
- Etude de plan de détail : 2941.00 € H.T. soit 3 517.43 € TTC

- Travaux de câblage à hauteur de 18 % : 1987.20 € HT soit 2 376.69 € TTC

La date prévisionnelle des travaux est fixée à septembre 2010.

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :**

- **de solliciter l'inscription dans le programme budgétaire de France Telecom des travaux d'enfouissement des réseaux de téléphonie,**
- **d'accepter la réalisation de ces travaux pour un montant de participation communale estimée à 71 713.20 € H.T soit 85 768.98 € TTC,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'estimatif correspondant.**

**Affaires diverses :**

- *Monsieur le Maire rappelle :*
  - *la réunion publique relative à la ZAC de l'Aubépin prévue le 30/06/2010 et la distribution des flyers correspondants à assurer le week-end prochain,*
  - *le repas de fin d'année fixé le vendredi 25 juin 2010,*
  - *le cocktail pour les départs d'enseignants : lundi 28/06 à 18h*
- *Monsieur le Maire évoque les plaintes relatives au service de Repas à Domicile gérés par le Centre Intercommunal d'Action Sociale. L'information leur a été transmise.*
- *A la demande du Groupement d'intérêt public France Télé Numérique, un groupe de bénévoles est constitué par assurer une aide technique aux habitants pour le passage à la télévision numérique. Pour assurer cette mission, ces personnes suivront une formation.*
- *Madame OGEREAU rend compte de la visite du quartier « Les Herbiers » constitué de maisons en bois, norme Bâtiment Basse Consommation.*
- **prochaine séance : jeudi 01/07/2010**

La séance est levée à 20h15.